

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE SEANCE

1^{er} avril 2025

DATE DE CONVOCATION

26 mars 2025

DATE D’AFFICHAGE

03 avril 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE 33

PRESENTS 22

PROCURATION(S) 10

VOTANTS 32

Le maire certifie que la présente délibération a été télétransmise en Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité

Certifiée conforme et exécutoire.
Notifiée aux intéressés.

Le Maire

Le **PREMIER AVRIL** DE L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ à 19H00 :

Le Conseil municipal de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est assemblé en séance publique dans la salle du Conseil, sous la présidence de :

Monsieur Marc-Antoine JAMET, Maire

Étaient présents : MM. COQUELET, LEGO, AVOLLÉ, BALUT, GHOUL, AÏT BABA, NDIAYE, GRESSENT, GUILLON.

Mmes DUVALLET, ROUSSELIN, BENAMARA, DORDAIN, DESLANDES, ALTUNTAS, POUHÉ, DEBOISSY, BATAILLE, TERNISIEN, LEFEBVRE, VINCENT.

formant la majorité des Membres en exercice.

Étaient excusés : MM MARC, COPLO, LECERF, GODEFROY, GASSA, SABIRI et Mmes LOUBASSOU, DELIENCOURT, GÜTH, MANTSOUAKA-MASSALA.

Était absent : M. THIERY.

Avaient donné pouvoir : M. MARC à M. COQUELET, M. COPLO à Mme DUVALLET, M. LECERF à M. LEGO, M. GODEFROY à M. JAMET, M. GASSA à Mme DORDAIN, M. SABIRI à M. GHOUL, Mme LOUBASSOU à Mme BENAMARA, Mme DELIENCOURT à Mme DESLANDES, Mme GÜTH à Mme VINCENT, Mme MANTSOUAKA-MASSALA à Mme ROUSSELIN.

Mme Jeanne POUHÉ

est nommée Secrétaire à l'ouverture de la séance.

Assistaient à la séance :

Fonctionnaires : MM. TRISTANT, TOUTAIN, AURIÈRES, EL OUERDIGHI, VANHOVE, LHERNAULT, SWIECH, TORETON et Mmes BOULANGER, JEZ, GALLÉ-TESSONNEAU, ZAPPIA.

Délibération N°06

GESTION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME (AP) ET DES CREDITS DE PAIEMENT (CP) – MISE A JOUR

M. Jean-Jacques Coquelet expose au Conseil municipal :

En application de l'article L. 2311-3 du Code Général des Collectivités Locales (CGCT), la section d'investissement du budget peut comprendre des autorisations de programme (AP).

En application de l'article R. 2311-9 du CGCT, les AP et leurs révisions sont présentées au vote du Conseil, par délibération distincte, lors de l'adoption du budget ou de décision modificative.

Par délibération du 30 mars 2017, le Conseil municipal a approuvé la mise en place d'une gestion des crédits d'investissement en Autorisations de Programme (AP) et en Crédits de Paiement (CP).

La présente délibération a pour objet de voter le montant des autorisations de programme en cours ainsi que le montant des crédits de paiement des opérations suivantes, conformément aux crédits votés lors du budget supplémentaire :

Accusé de réception en préfecture
027-212707012-20250401-D-25-04-06-DE
Date de télétransmission : 04/04/2025
Date de réception en préfecture : 04/04/2025

Millésime	Opération	Libellé du Programme	Montant des Autorisations de Programme (AP)		Montant des Crédits de Paiements (CP)	
			AP votée	Ajustement BS	2025	2026
		DEPENSES	87 756 513,44	356 000,00	7 973 680,71	6 314 835,19
2011	10005	PPP ECLAIRAGE PUBLIC VIDEOCOMMUNICATION	12 112 852,05		859 000,00	185 752,96
2017	10016	TRAVAUX CHAUFFAGE BAT COMM	696 000,00		117 161,00	105 957,63
2018	10022	PNRU2 - LEO LAGRANGE	10 986 397,00		100 429,74	
2019	10024	PNRU2 - DELAISSES ANRU	4 021 527,00		191 918,28	
2019	10025	PNRU2 - PROM TILLEULS ET ABORDS	7 125 255,00	356 000,00	2 764 925,00	355 221,60
2022	10039	EXTENSION GROUPE SCOLAIRE COLUCHE	1 491 986,00		93 218,00	1 390 566,00
2023	10040	VOIRIES STRUCTURANTES	9 967 180,00		2 488 832,00	3 450 000,00
2023	10041	TRANSFORMATION DE LA ROTONDE EN CYBERBASE	1 070 000,00		544 636,66	

Concernant l'AP 10025 – Promenades des Tilleuls et ses abords, il est proposé d'augmenter l'autorisation de programme de **356 000€** et de répartir ces crédits sur 2025 et 2026 en fonction de l'avancement des travaux.

Concernant les AP 10005, 10022, 10024 et 10041, il s'agit d'un glissement des crédits de paiement 2024 non consommés en 2025.

Concernant l'AP 10016, 10039 et 10040, les crédits de paiements 2024 non consommés sont répartis sur 2025 et 2026 en fonction du calendrier prévisionnel d'exécution des dépenses.

Sur la base de ces éléments, le Conseil Municipal

- **Vu** l'article L. 2311-3 du Code Général des Collectivités Locales (CGCT)
- **Vu** la délibération du 30 mars 2017 approuvant la mise en place de la gestion en AP/CP ;
- **Vu** la délibération du 2 juillet 2020 approuvant le règlement budgétaire et financier de la Ville ;

Après en avoir délibéré

À l'unanimité

- **APPROUVE** le réajustement des autorisations programmes et crédits de paiement présentés dans le tableau joint en annexe

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure en application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Et ont les membres signé au registre après lecture.



POUR EXTRAIT CONFORME

Accusé de réception en préfecture
027-212707012-20250404-25-04-06
Date de télétransmission : 04/04/2025
Date de réception préfecture : 04/04/2025

Val- Antoine JAMET

Val- Antoine JAMET